

# Hygiène et étiquetage en point de vente collectif

## Objectifs de la formation

Connaître la réglementation sanitaire applicable à un point de vente collectif et être capable d'utiliser les outils nécessaires à son respect.

## Enjeux

Le Réseau des Boutiques Paysannes d'Occitanie souhaite former les adhérents de toute nouvelle boutique sur la réglementation sanitaire en point de vente collectif afin de s'assurer du respect de ces normes. Par ailleurs les producteurs sont également tenus de suivre la réglementation en matière d'étiquetage de leurs produits proposés à la vente.

## Pré-requis

Les membres producteurs de la boutique paysanne de Bagnols sur Cèze

## Déroulé

Séance 1: Rappel de microbiologie alimentaire - Présentation de la nouvelle réglementation Européenne en matière d'hygiène alimentaire - La chaîne du froid - le protocole de nettoyage et désinfection - Règles d'hygiène

Séance 2: Application de la méthode HACCP en point de vente collectif et auto-contrôles - traçabilité - DLC et DLUO - mentions obligatoires pour l'étiquetage en remise directe

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

### Tarifs

Pour les personnes éligibles la formation est prise en charge par le Vivea.

### Plus de renseignements

Responsable formation: Cécilia Darbouret  
adearlr@yahoo.fr  
ADEAR (R) Languedoc Roussillon  
Mas de Saporta - Maison des Agriculteurs  
34875  
LATTES cedex  
Tel. 04.67.06.23.67  
repas tiré du sac

## Dates, lieux et intervenants

**12 févr 2018**

09:30 - 17:00 (7hrs)

La Clef des Champs 7 place Bertin Boissin  
30200 BAGNOLS SUR CEZE

Alexandre DOUBLE, formateur du CFPPA de Florac et  
Pascale Mejean animatrice du réseau des Boutiques  
Paysannes

## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))